

1746 März 11., Solothurn

A

SCHREIBEN¹ VOM [FRANZ. SECRÉTAIRE-INTERPRÈTE JEAN-VICTOR-LÉONCE-CORENTIN DE LA] MARTINIÈRE AN ABBÉ RITTER [BEAT JAKOB ANTON] ZURLAUBEN, BENEFIZIAT [DER ST. KONRADSPFRÜNDE], ZUG

"J'ai reçu aujourd'hui la lettre, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3.^e et j'ay eu soin de recommander vôtre paquet à l'adresse de Monsieur le Lieutenant g[éné]n[ér]al [und Gardeoberst **Beat Franz Plazidus**] de Zurlauben, ainsi que le Certificat [de vie, das für die Eintreibung der Zinsen der auf dem Hôtel de Ville von Paris lastenden und aus der Hinterlassenschaft von **Beat Jakob II.** Zurlauben stammenden Schuldverschreibungen nötig war]², à la Cour où la legalisation sera faite par M. de **Vertmont** secretaire de Son Excellence [des franz. Ambassadors Jacques-Dominique Marquis de **Courteilles de Barberie**] et actuellement chargé des affaires du Roy [**Ludwig XV.**], et le tout sera très exactement et promptement envoyé[!] à m. le[dit] G[éné]n[ér]al suivant vos ordres.

Je ne sçais point encore ... quand Son Excellence [de Courteilles de Barberie gemeint] et m. [le Secrétaire d'ambassade, Antoine] **mari-an[n]e** doivent arriver ici³, mais je seray attentif à vous jnformer de leur retour ainsi que vous le desirez. J'ay reçu en son tems la lettre⁴ dont vous m'avez honoré vers le commencement de cette année, et si je n'ay plus écrit depuis, c'est parceque je comptois de pouvoir de jour à autre vous jnformer de l'arrivèe de son Excellence, qui commencera d'abord par épouser à Dijon Mademoiselle [Marie-Madeleine-Mélanie **Fyot de La marche**]⁵, fille du Premier Prèsident du Parlement de Bourgogne [namens: Claude-Philibert **Fyot de La Marche**] on assure, que c'est une Demoiselle accomplie en tout genre. Je seray toujours charmè de pouvoir vous être de quelque utilitè, et vous prouver le dèvoüement respectueux avec lequel j'ay l'honneur d'être plus que personne au monde ...".

- 1) Auf dem Adressschildchen findet sich noch eine Zahlenangabe: "4 X [=Kreuzer?]", die vermutlich als Posttaxe zu interpretieren sein dürfte.
- 2) s. Zurlaubiana AH 81/68
- 3) Tatsächlich scheint dieser dann noch bis zum 7. Juni 1746 ausgeblieben zu sein, s. HBLI I 323.
- 4) s. Zurlaubiana AH 119/61
- 5) s. hiezu ebenda auch AH 106/103, wo neben der besagten Heirat auch von des Ambassadors Rückkehr nach Solothurn die Rede ist.

Original, mit Siegel - AH 119, 185-186